

## Assemblée Générale d'Hérault Ingénierie n°7

### | Procès-verbal

Séance du : 03 avril 2023

Lieu : Hôtel du Département, Mas d'Alco, 1977 Avenue des Moulins, 34080 MONTPELLIER

---

#### **Délégués siégeant avec voix délibérative**

##### Représentant le Département :

Monsieur Jean François SOTO, Président, conseiller départemental du canton de Gignac ;  
Madame Claudine VASSA MEJRI, vice-Présidente, conseillère départementale du canton du Crès ;  
Madame Marie-Pierre PONS, conseillère départementale du canton de Saint Pons de Thomières ;  
Madame Sylvie PRADELLE, conseillère départementale du canton de Frontignan ;  
Monsieur Jérôme BOISSON, conseiller départemental du canton de Lunel.

##### Représentant les intercommunalités :

Monsieur Alain CARALP, président de la Communauté de communes La Domitienne ;  
Monsieur Josian CABROL, président de la Communauté de communes du Minervois au Caroux ;  
Monsieur Alain TAILHAN, président du S.I.A.E. de Pardailhan.

##### Représentant les communes :

Monsieur Frédéric ROIG, Vice-président, maire de Pégairolles de l'Escalette ;  
Monsieur Ronny PONCE, maire d'Aumelas ;  
Madame Marie Françoise NACHEZ, maire d'Arboras (en visioconférence) ;  
Monsieur Benoit AMPHOUX, maire d'Assas (en visioconférence) ;  
Monsieur José MARTINEZ, maire de Bélarga ;  
Madame Marina BOURREL, maire de Brignac ;  
Madame Myriam GAIRAUD, maire de Cabrières ;  
Monsieur Jean Marc ISURE, maire de Campagnan ;  
Monsieur Jacques MAURAND, représentant titulaire de la commune de Capestang (en visioconférence) ;  
Monsieur Olivier AZEMA, représentant titulaire de la commune de Cassagnoles ;  
Monsieur Patrice CHAPTAL, représentant titulaire de la commune de Causse de la Selle ;  
Monsieur Marc FIDEL, maire de Cébazan ;  
Monsieur Franck BRITTO, représentant titulaire de la commune de Claret ;  
Madame Catherine SONZOGNI, maire de Courniou (en visioconférence) ;  
Monsieur Philippe SERRE, représentant titulaire de la commune de Creissan (en visioconférence) ;  
Monsieur Rémy AFFRE, maire de Cruzy ;  
Monsieur Jean Marie POPOVIC, représentant titulaire de la commune d'Espondeilhan ;  
Monsieur Pierre PAPA, représentant titulaire de la commune de Ferrières Poussarou ;  
Monsieur Michel COMBES, maire de Fozières (en visioconférence) ;  
Monsieur Denis DEVRIENDT, maire de Galargues ;  
Monsieur Steve LECHEVALIER, représentant titulaire de la commune de Garrigues ;  
Monsieur Joël POVREAU, maire de Gorniès ;  
Madame Mariette COMBES, maire de Graissessac ;  
Monsieur Robert POUJOL, représentant titulaire de la commune de Jonquières ;  
Monsieur Jean Claude CROS, maire de La Boissière ;  
Monsieur Jean TRINQUIER, représentant titulaire de la commune de Lauroux ;  
Monsieur Vincent FAURE, représentant titulaire de la commune de Marsillargues ;  
Monsieur Jean Pierre PUGENS, maire de Montarnaud ;  
Monsieur Olivier HENRY, maire de Montels (en visioconférence) ;

Monsieur Claude CARCELLER, maire de Montpeyroux ;  
Monsieur Patrick JAURES, représentant suppléant de la commune de Mourèze ;  
Monsieur Eric RIGUET, maire de Murles ;  
Monsieur Jean Michel SALZE, représentant titulaire de la commune de Pégairolles de Buèges ;  
Monsieur Dominique ZARAGOZA, représentant titulaire de la commune de Péret ;  
Monsieur Antoine COUTELLE, maire de Pujols ;  
Monsieur Gérard ORTUNO, représentant titulaire de la commune de Poussan (en visioconférence) ;  
Monsieur Jean Noël SATGER, représentant titulaire de la commune de Pouzols ;  
Monsieur Jean Marie MILHAU, maire de Prades sur Vernazobre ;  
Madame Yvette DUHAYER, représentant titulaire de la commune de Roujan (en visioconférence) ;  
Madame Anne Lise SAUTEREL, maire de Rosis (en visioconférence) ;  
Monsieur Jean Pierre GABAUDAN, maire de Saint André de Sangonis ;  
Madame Françoise MATHERON, maire de Saint Bauzille de Montmel ;  
Madame Françoise OLIVIER, maire de Saint Félix de l'Héras ;  
Monsieur Stéphane VAN LERBERGHE, représentant titulaire de la commune de Saint Félix de Lodez ;  
Monsieur Lionel GAYSSOT, maire de Saint Génies de Fontedit ;  
Monsieur Bernard CAUMEIL, maire de Saint Guiraud ;  
Monsieur Jérôme LOPEZ, maire de Saint Mathieu de Trévières ;  
Monsieur André ARROUCHE, maire de Saint Pons de Thomières (en visioconférence) ;  
Monsieur Bernard FONTES, maire de Saint Vincent d'Olargues ;  
Monsieur Eric OLLIER, maire de Sorbs ;  
Monsieur Bernard VINCHES, maire de Taussac la Billière (en visioconférence) ;  
Monsieur Daniel JAUDON, maire de Tressan ;  
Monsieur Jean Michel ULMER, maire de Vaillhan (en visioconférence) ;  
Monsieur David CABLAT, maire de Vendémian ;  
Madame Muriel PRADES, représentante titulaire de la commune de Vias (en visioconférence) ;  
Monsieur Jean Pierre NAVAS, maire de Villetelle (en visioconférence).

### **Pouvoirs**

Monsieur Jean Louis LAFAURIE, président du S.I.V.U. d'assainissement du confluent Mare et Orb, donne pouvoir à Monsieur Jean François SOTO ;  
Monsieur Matthieu HENRY, représentant suppléant de la commune de Prémian, donne pouvoir à Bernard FONTES, maire de Saint Vincent d'Olargues ;  
Monsieur Francis BOUTES, maire de Gabian, donne pouvoir à Lionel GAYSSOT, maire de Saint Génies de Fontedit ;  
Monsieur Laurent BRUNET, maire de Creissan, donne pouvoir à Monsieur Rémy AFFRE, maire de Cruzy ;  
Monsieur Christophe SERIN, commune de Roquessels, donne pouvoir à Madame Mariette COMBES, maire de Graissessac ;  
Monsieur Jean ARCAS, maire d'Olargues, donne pouvoir à Monsieur Josian CABROL, président de la communauté de communes du Minervois au Caroux ;  
Monsieur Francis CROS, maire de la Salvetat sur Agout, donne pouvoir à Monsieur Olivier AZEMA, représentant titulaire de la commune de Cassagnoles.

### **Excusés**

Monsieur Kléber MESQUIDA, président du conseil départemental ;  
Madame Séverine SAUR, conseillère départementale du canton de Cazouls les Béziers ;  
Monsieur Alain BARBE, président de la communauté de communes du Grand Pic Saint Loup ;  
Monsieur Norbert CHAPLIN, maire de Balaruc le Vieux ;  
Madame Françoise PEREZ, maire de Beaufort ;  
Monsieur Cédric RAJA, maire de Bouzigues ;  
Monsieur Philippe VIDAL, maire de Cazouls les Béziers ;  
Monsieur Michel FRATISSIER, maire de Ganges ;  
Monsieur Marc CARAYON, maire de Lacoste ;  
Monsieur Michel GRANIER, maire de Les Aires ;  
Monsieur Robert GELY, maire de Lieuran les Béziers ;  
Monsieur Claude ALLINGRI, maire Montblanc ;  
Monsieur Béranger SARDA, maire de Poilhes ;  
Monsieur Michel FARENC, maire de Puissalicon ;  
Monsieur Jean Claude BOLTZ, maire de Saint Génies de Varsenal ;

Monsieur Jean Claude ARMAND, maire de Saint Jean de Cornies ;  
Monsieur Frédéric LACAS, maire de Sérignan ;  
Monsieur Gérard LIGORA, maire de Valergues ;  
Monsieur Jean Christophe PETIT, maire de Villespassans.

**Assistaient également à la réunion :**

Monsieur Alain SOUSSEN, représentant suppléant de la commune de Garrigues ;  
Madame Raymonde LAGARDE, représentante suppléante de la commune de Gornières ;  
Monsieur Stéphan COSTE, représentant suppléant de la commune de Vendémian ;  
Monsieur Alexandre CHAMPY, représentant le S.I.A.E. Orb et Gravezon.

Madame Christine BERGE, collaboratrice de Cabinet, département de l'Hérault ;  
Monsieur Dominique JAUMARD, D.G.A. Aménagement du Territoire, département de l'Hérault ;  
Monsieur Frédéric MEJEAN, directeur du Pôle des Solidarités Territoriales, département de l'Hérault ;  
Monsieur Jérôme MITJANA, directeur, Hérault Ingénierie ;  
Madame Sandrine NOYEL, secrétaire générale, Hérault Ingénierie ;  
Monsieur Fabien VERMOGEN, directeur technique, Hérault Ingénierie ;  
Madame Françoise DUPUY, cheffe du service Ingénierie foncière, Hérault Ingénierie ;  
Madame Noémie PORTE, cheffe du service Instruction et Gestion Administrative, Hérault Ingénierie ;  
Monsieur Patrick BEZIAT, chef de service Assainissement, Hérault Ingénierie ;  
Monsieur Hervé AUTRAN, chef de service Assistance à maîtrise d'ouvrage, Hérault Ingénierie ;  
Monsieur Nicolas LIENART, chef de service Hydrogéologie, Hérault Ingénierie ;  
Madame Anne GIMIE, coordinatrice territoriale secteur Est Héraultais, Hérault Ingénierie ;  
Monsieur Jérôme COMBES, coordinateur territorial secteur Ouest Héraultais, Hérault Ingénierie ;  
Madame Aude GOUPIL, assistante, Hérault Ingénierie ;  
Madame Nathalie BANAT, assistante Hérault Ingénierie.

**Accueil**

Monsieur Jean François SOTO, président d'Hérault Ingénierie, accueille les participants et les remercie de leur présence nombreuse. Il excuse Monsieur Kléber MESQUIDA, président du conseil départemental de l'Hérault, représenté par Madame Claudine VASSAS MEJRI, première vice-présidente du conseil départemental en charge des solidarités territoriales.

Monsieur Jean François SOTO rappelle en préambule qu'Hérault Ingénierie, l'agence technique du Département de l'Hérault, a été créée à l'initiative du président du conseil départemental voilà maintenant près de cinq ans pour répondre aux besoins en ingénierie des communes et des intercommunalités du département, et notamment des plus petites d'entre-elles.

Hérault Ingénierie est aujourd'hui reconnue par l'ensemble des acteurs du territoire. La préfecture de l'Hérault a ainsi souligné, à l'occasion d'une circulaire relative au fonds vert, le rôle de l'agence technique départementale – garante de « *la robustesse des projets* » présentés – dans l'accompagnement des communes et dans la concrétisation de leurs projets.

Monsieur Jean-François SOTO tient à remercier l'Association des Maires de l'Hérault, en la personne de son président Monsieur Frédéric ROIG, qui a contribué à cette reconnaissance.

La volonté d'Hérault Ingénierie demeure de rester au plus près du terrain pour ne pas laisser seuls les maires et les équipes face aux multiples difficultés qui jalonnent la vie d'un projet. Pour Monsieur Jean-François SOTO, rien ne serait pire que de voir une volonté politique, un projet municipal ne pas se concrétiser faute pour le maire de disposer d'un accompagnement et d'une ingénierie adaptés.

## **1. Procès-verbal Assemblée Générale 19 avril 2022**

Le procès-verbal de la séance de l'assemblée générale du 19 avril 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## **2. Institutions : Rapport d'activités 2022**

Monsieur Jean François SOTO présente le rapport d'activités 2022 d'Hérault Ingénierie. Il rappelle que l'agence technique départementale comptait, au 31 décembre 2022, 241 communes adhérentes, 10 Communautés de Communes et 9 syndicats intercommunaux. Ce nombre est bien supérieur à ce qui était envisagé lors de la création d'Hérault Ingénierie. En parallèle, les demandes d'aides n'ont cessé d'augmenter et concernent tous les domaines d'intervention intéressant le bloc communal. En 2022, Hérault Ingénierie a mis en place une centrale d'achat afin de permettre aux communes et aux intercommunalités de commander rapidement et dans le respect du code de la commande publique une large gamme de services et prestations.

Présentation de projets accompagnés par Hérault Ingénierie :

- Saint Bauzille de Montmel : animation foncière sur le Puech des Mourgues
- Saint Vincent d'Olargues : réhabilitation du pont de Julio suite aux intempéries d'octobre 2018
- Espondeilhan : élaboration d'un schéma prévisionnel des effectifs scolaires
- Vendémian : construction d'un pôle multiservices

Madame Claudine VASSA MEJRI rappelle l'importance accordée par l'exécutif départemental aux solidarités territoriales. Elle souligne l'intérêt pour les communes de pouvoir mobiliser, à travers Hérault Ingénierie, l'ensemble des compétences et des expertises des services départementaux. Cette mobilisation se fait au profit des territoires, de leur population, et au plus près de leurs besoins.

Madame Françoise MATHERON souligne le fait qu'Hérault Ingénierie est en mesure d'apporter une expertise sur les questions de transition écologique, qui sont au cœur des enjeux actuels. En matière de financement, l'accompagnement d'Hérault Ingénierie permet également de construire des projets vertueux à même de répondre aux attentes des financeurs et d'en respecter les délais.

Monsieur Frédéric ROIG, président de l'Association des Maires de l'Hérault et vice-Président d'Hérault Ingénierie, constate la pertinence d'Hérault Ingénierie, une pertinence que démontre la diversité des projets présentés. Au nom des maires de l'Hérault, il remercie le conseil départemental et son Président, qui ont initié la création de l'agence technique départementale. Depuis la disparition de l'ATESAT, de nombreuses communes étaient démunies et ne parvenaient plus à mener à bien leur projet. Hérault Ingénierie est venue combler ce vide, permettant aux communes de mieux répondre aux appels à projets des différents financeurs, et de mener à leur terme les projets. Son action est à rapprocher du redressement spectaculaire des taux de consommation des fonds D.E.T.R. et D.S.I.L., passés en quelques années de 3 à 40%.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le rapport d'activités tel que présenté.

## **3. Finances : Compte de gestion 2022**

Le compte de gestion de l'année 2022, établi par le Payeur départemental, retrace les opérations budgétaires de l'exercice en dépenses et en recettes.

En fonctionnement, le solde d'exécution est excédentaire de 4 299,07 €. Après reprise des résultats des années antérieures, l'excédent cumulé à l'issue de l'exercice 2022 s'établit à 1 500,48 €. En investissement, le solde d'exécution s'élève à 14 944,53 €, l'excédent cumulé après reprise des résultats antérieurs à 16 174,45 €.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le compte de gestion dressé par le Payeur départemental. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

#### 4. Finances : Compte administratif 2022

Le compte administratif, établi par l'ordonnateur, rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

En fonctionnement, les recettes s'établissent à 1 486 453 €. Les dépenses s'élèvent pour leur part à 1 482 154 €, permettant de dégager un solde d'exécution excédentaire de 4 299 €.

Après reprise des résultats des années antérieures, le résultat cumulé de fonctionnement à l'issue de l'exercice 2022 s'établit à 1 500 €.

	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA 2022
Recettes totales de fonctionnement	1 319 257 €	1 636 255 €	1 797 486 €	1 486 453 €
- Dépenses totales de fonctionnement	1 317 332 €	1 519 869 €	1 794 688 €	1 482 154 €
<b>= Résultat de fonctionnement de l'année</b>	1 924 €	116 386 €	2 798 €	4 299 €
+ Reprise du résultat de l'exercice antérieur	- 121 108 €	- 119 184 €	- 2 798 €	- 2 798 €
<b>= Résultat cumulé de fonctionnement</b>	- 119 184 €	- 2 798 €	0 €	1 500 €

En investissement, les recettes s'établissent à 68 209 €. Les dépenses s'élèvent à 53 265 €, permettant de dégager un solde d'exécution excédentaire de 14 945 €.

	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA 2022
Recettes totales d'investissement	37 600 €	32 698 €	71 161 €	68 209 €
- Dépenses totales d'investissement	34 085 €	36 213 €	69 931 €	53 265 €
<b>= Résultat d'investissement de l'année</b>	+ 3 515 €	- 3 515 €	- 1 230 €	14 945 €
+ Reprise du résultat de l'exercice antérieur	+ 1 230 €	+ 4 745 €	1 230 €	1 230 €
<b>= Résultat cumulé d'investissement</b>	+ 4 745 €	1 230 €	0 €	16 174 €

Globalement, la dynamique des recettes observée depuis la création d'Hérault Ingénierie marque le pas. Le montant des adhésions se stabilise autour de 285 000 € ; les participations des agences de l'eau retrouvent un niveau courant à 437 000 € ; les recettes de prestations sont en retrait à 225 000 €, et avec elles la participation départementale au titre des solidarités territoriales, à 150 000 €. Côté dépenses, les charges courantes sont contenues à 180 000 €, de même que le remboursement au Département des mises à disposition de personnels, à 1 260 000 €.

Monsieur Jean François SOTO rappelle qu'Hérault Ingénierie s'attache à équilibrer ses comptes, non à réaliser des bénéfices : une grande attention est portée à l'adéquation entre les ressources mobilisées et le nombre croissant de sollicitation émanant des communes. Il salue à ce titre la qualité du travail des équipes d'Hérault Ingénierie et, au-delà, de l'ensemble des contributeurs du Département.

Le Président Jean François SOTO quitte la salle. Madame Claudine VASSAS MEJRI assure la présidence de la séance afin de faire procéder à l'adoption du compte administratif 2022. Après en avoir délibéré, l'assemblée générale, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le compte administratif.

#### 5. Finances : Affectation du résultat 2022

Après approbation du compte administratif 2022, il convient d'affecter les résultats de l'exercice 2022 en application de l'instruction budgétaire et comptable M52.

L'excédent de clôture de la section de fonctionnement du budget principale au titre de l'année 2022 s'élève à 1 500,48 €. L'excédent de clôture de la section investissement du budget principal s'élève à 16 174,45 €. Il n'y a pas de reste à réaliser au 31 décembre 2022.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- De reprendre en totalité en recettes de fonctionnement, au chapitre 002, l'excédent de clôture de la section de fonctionnement pour un montant de 1 500,48 € ;
- De reprendre en totalité en recettes d'investissement, au chapitre 001, l'excédent de clôture de la section d'investissement pour un montant de 16 174,45 €.

## **6. Finances : Budget 2023**

Le budget primitif de l'année 2023 soumis à l'approbation de l'assemblée générale s'équilibre à hauteur de 1 910 864 € en recettes et en dépenses.

En fonctionnement, le montant prévu des dépenses s'élève à 1 829 915 €, pour l'essentiel constitué de la rémunération des personnels, pour 1 555 000 €. En 2023, cette charge sera impactée par diverses mesures salariales – nouveau régime indemnitaire, évolution du point d'indice... - mais aussi par le recrutement de nouveaux agents sur des postes opérationnels.

Ces recrutements permettront de prendre en charge de nouvelles opérations, et d'augmenter d'autant les recettes des prestations facturées aux membres d'Hérault Ingénierie, à 280 000 €, auxquels s'ajouteront la contribution départementale au titre des solidarités territoriales à hauteur de 191 000 €, et au titre de l'élaboration du schéma départemental du petit cycle de l'eau pour 80 000 €.

Toujours en recettes, les cotisations versées par les membres s'établiront à 291 000 €. Les financements par les agences de l'eau Adour Garonne et Rhône Méditerranée Corse des missions exercées par Hérault Ingénierie s'élèveront à 492 000 €. Le Département versera enfin 475 000 € au titre des missions d'assistances technique réglementaire confiées à Hérault Ingénierie, portant ainsi le total des recettes à 1 828 414 €.

En investissements, les recettes s'élèveront à 82 180 €, 40 000 € étant apportées en subvention par le Département. Elles permettront de poursuivre l'acquisition d'équipements techniques.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le budget 2023 tel que présenté.

## **7. Finances : Adoption du référentiel M57**

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente du secteur public local. Elle doit être adoptée par Hérault Ingénierie à compter du 1er janvier 2024. Le comptable public a donné un accord de principe à cette adoption.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte de ce changement de référentiel.

## **8. Finances : Adoption du Règlement Budgétaire et Financier**

L'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 impose de doter l'établissement public Hérault Ingénierie d'un règlement budgétaire et financier. Ce règlement précise les principales règles auxquelles la collectivité doit se conformer, notamment les modalités de gestion des autorisations de programme et des autorisations d'engagement.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte le règlement budgétaire et financier.

## **9. Finances : Définition des durées d'amortissements**

Hérault Ingénierie est tenue de suivre l'inventaire comptable de son patrimoine. Elle doit à ce titre prévoir et financer les dépenses d'amortissement des biens inscrits dans son patrimoine.

L'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 impose de fixer par délibération les durées d'amortissement applicables à chaque bien ou catégorie de biens. Au regard des types de dépenses d'investissement d'Hérault Ingénierie, et après en avoir délibéré, l'assemblée générale, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de retenir les durées d'amortissement suivantes :

- |                                      |       |
|--------------------------------------|-------|
| • Informatique (logiciel, progiciel) | 5 ans |
| • Matériel et outillage technique    | 7 ans |
| • Véhicules                          | 7 ans |
| • Autre matériel                     | 5 ans |

Par ailleurs, l'article R 2321-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit la possibilité de fixer un seuil unitaire en-deçà duquel les immobilisations de peu de valeur ou dont la consommation est très rapide s'amortissent sur un an. Au regard du type de matériel acquis par Hérault Ingénierie et de la structure de son patrimoine, l'assemblée générale décide de fixer ce seuil à 1 000 euros hors taxes.

#### **10. Institutions : Modification du règlement intérieur**

Le fonctionnement d'Hérault Ingénierie mobilise des financements départementaux, des subventions versées principalement par les agences de l'eau et des ressources propres constituées d'une part des cotisations versées par les adhérents, et d'autre part par des revenus des prestations servies à ces mêmes adhérents.

Afin de préserver le mode de financement équilibré d'Hérault Ingénierie, il est proposé d'actualiser la grille tarifaire. A cette fin, trois orientations sont soumises à l'assemblée générale :

- Une révision de la tarification des services, les tarifs de base (coûts journaliers et prix forfaitaires) étant augmentés de 10% ;
- Une augmentation du montant des cotisations de 8%, augmentation prise en charge en totalité par le Département à travers la révision de sa seule cotisation ;
- L'introduction d'une dégressivité du montant de ces mêmes cotisations pour les communes les plus peuplées du département, afin de favoriser leur adhésion à Hérault Ingénierie.

Monsieur Jean-François SOTO précise que cette dernière modification, qui doit permettre d'accueillir de nouveaux adhérents, ne lésera pas les communes les plus petites. Il souligne que l'augmentation de la contribution du Département, proposée par ailleurs, avec l'accord du président du conseil départemental, permet de maintenir les tarifs d'adhésion des communes et des intercommunalités.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte les modifications du règlement intérieur induites par ces évolutions.

#### **11. Conclusion**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Jean François SOTO rappelle une nouvelle fois la vocation d'Hérault Ingénierie : faciliter la concrétisation des projets locaux.

Monsieur Josian CABROL, président de la communauté de communes du Minervois au Caroux émet le vœu que l'adhésion de grandes communes ne se réalise pas au détriment des plus petites collectivités : Hérault Ingénierie doit rester un outil au service de la solidarité territoriale ; les hauts cantons ne doivent pas être sacrifiées au profit des communes littorales.

Monsieur Jean François SOTO informe l'assemblée générale de la prochaine rencontre des élus de la communauté de communes du Sud Hérault le 26 avril 2023, après celle des élus de la communauté de communes du Minervois au Carroux le 30 mars.

Monsieur Jean François SOTO remercie les membres de l'assemblée générale, ceux du conseil d'administration qui ont activement préparé cette assemblée et les équipes d'Hérault Ingénierie. Il donne rendez-vous à tous lors de la prochaine assemblée générale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.

Le Président,



Jean-François SOTO